



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Arrêté SEEB – CHASSE 2025 n°12

Définition des circonscriptions des lieutenants de louveterie
pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.427-1 à L.427-3, R 427-1 à R 427-4 ;

VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 relatif aux lieutenants de louveterie ;

VU la documentation technique du 12 juillet 2019 modifiée le 26 novembre 2024 relative aux lieutenants de louveterie ;

VU le décret du Président de la République du 6 septembre 2023 portant nomination de M. Philippe CHOPIN en qualité de Préfet de Maine-et-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral SEEB-CHASSE 2024 n°1615 du 26 décembre 2024 portant renouvellement des lieutenants de louveterie de Maine-et-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral en vigueur donnant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Pierre-Julien EYMARD, directeur départemental des territoires ;

VU l'avis du représentant de l'association départementale des lieutenants de louveterie ;

VU l'avis du président de la fédération départementale des chasseurs ;

VU l'avis du groupe informel départemental réuni le 22 novembre 2024 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

ARRETE

Article 1^{er} : Les missions des lieutenants de louveterie s'opèrent sur les 11 circonscriptions du département présentées sur la carte annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, les maires, le directeur départemental des territoires, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le président de la fédération départementale des chasseurs de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des intéressés. Le

présent arrêté sera en outre publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de
Maine-et-Loire.

Fait à Angers, le 16 Janvier 2025

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur départemental des territoires


Signé numériquement par
PIERRE JULIEN EYMARD
1649306
Raison : J'approuve ce
document avec ma signature
juridiquement valable
Date : 2025.01.16
12:04:34
+01'00'

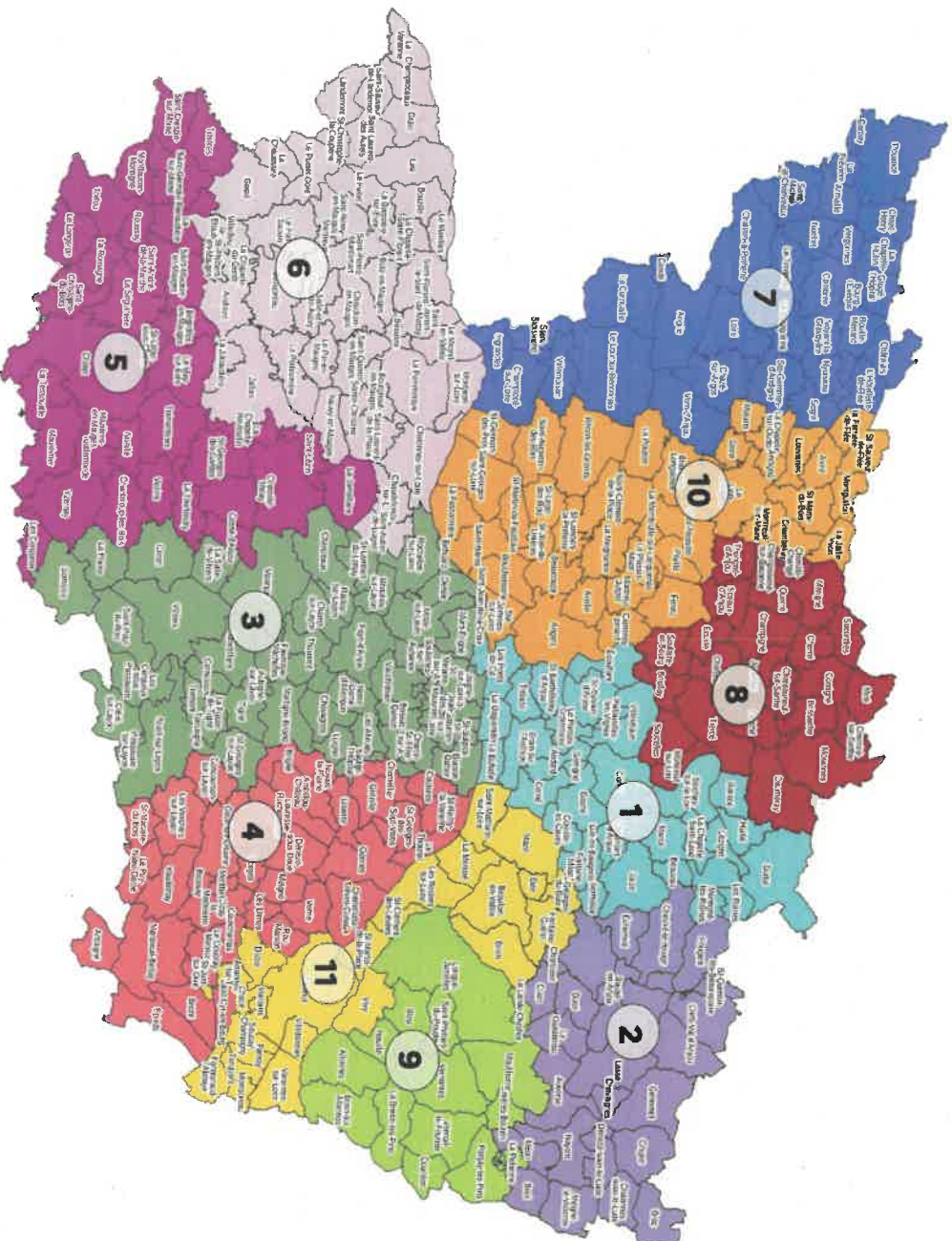
Pierre-Julien EYMARD



CIRCONSCRIPTIONS DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DANS LE MAINE-ET-LOIRE

Janvier 2025

- Louveteriers 2025**
- 1 - Didier BOIGNE
 - 2 - José HERVE
 - 3 - Christel NOEL
 - 4 - Eric BARBE
 - 5 - Guillaume BELOUARD
 - 6 - Cyril ALBERT
 - 7 - Corentin POIROUX
 - 8 - Anne-Laure GUITAULT
 - 9 - Stéphane PORTIER
 - 10 - Johnny BUREVIN
 - 11 - Maxime SECHET



Réalisation : ©DDT 49/G&ODT -24-12-2024
Sources : DDT 49 - BDTOPO®
Fond cartographique : SCAN25® EIGN-BDTOPO® - 2012



**PREFET
DE MAINE-ET-LOIRE**
Direction départementale
des territoires